

LOI N°027-2020/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-015/PRES DU 28 NOVEMBRE 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2019 033/PR BF 2019 18 00 SIGNE LE 30 JUILLET 2019 A LOME (TOGO) ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DE LA DEUXIEME PHASE DU PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES DANS SIX REGIONS DU BURKINA FASO (CASCADES, CENTRE, CENTRE-OUEST, HAUTS-BASSINS, PLATEAU-CENTRAL, SUD-OUEST)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-015/PRES du 28 novembre 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2019 033/PR BF 2019 18 00 signé le 30 juillet 2019 à Lomé (Togo) entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement partiel de la deuxième phase du programme d'appui au développement des économies locales dans six régions du Burkina Faso (Cascades, Centre, Centre-Ouest, Hauts-Bassins, Plateau-Central, Sud-Ouest).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

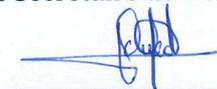
Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Quatrième Vice-président

Foniyama Elise ILBOUDO/THIOMBIANO



Le Secrétaire de séance



Fati OUEDRAOGO